



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 16 décembre 2024

DELIBERATION N°2024-059

L'an 2024, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX pouvoir à Didier PERRIN, Gérard FEY pouvoir à Annie PONTHEUX, Sandrine MOUTIN pouvoir à Yoann SALLAZ-DAMAZ, Aldo CARBONARI pouvoir à Bénédicte GUILLAUMIN, Prazeres RIBEIRO pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

04/11/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04/11/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-059 : Décision modificative n°4 au budget communal 2024 :

virement de crédits

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse

RAPPELLE que la collectivité et l'EPFL du Dauphiné ont établi un plan pluriannuel de sortie de portage pour les dossiers échus sur la commune ;

Les reste-à-charge, conséquents pour la collectivité, ont été prévus chaque année en section d'investissement. Or, le Service de Gestion Comptable de Fontaine a confirmé que, pour les biens dont le portage est échu et qui ont été cédés directement à un tiers par l'EPFL, le reste-à-charge doit être imputé en section de fonctionnement.

RAPPELLE que la délibération n°2024-053 du 4 novembre 2024 portait déjà sur une décision modificative du budget visant à abonder des crédits en section de fonctionnement pour le remboursement des reste-à-charge concernant les sorties de portage des biens situés au 26 rue du Maupas en 2024, et des deux appartements à l'Immeuble Saint-Jean en 2023 ;

VU la délibération n°2023-046 en date du 13 novembre 2023 portant sur la sortie de portage par l'EPFL-D des deux maisons situées aux 72 et 90 rue du Maupas, qui a confirmé le paiement échelonné sur trois exercices comptables ;

Les déficits de ces deux opérations s'élevant à 312 519,000 € dans l'ensemble, il convient ainsi de prévoir le paiement en section de fonctionnement de la somme de 104 173,00 € correspondant à l'année 2024.

A cette fin, il est **PROPOSE** d'effectuer un virement de crédits de 104 173,00 € du chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » (qui correspond à la prévision d'excédent de fonctionnement en fin d'exercice) au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » – article 6588 « *Autres* ». Il convient en parallèle d'équilibrer les recettes d'investissement prévues au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » pour le même montant que la baisse prévue au chapitre 023.

Il est ainsi **PROPOSE** les virements de crédits suivants :

Section de FONCTIONNEMENT				
	Virement de crédits		BP 2024 et DM n°1-2-3	Total
Chapitre 023 – <i>Virement à la section d'investissement</i>	- 104 173,00 €	-	530 000,00 €	425 827,00 €
Article 6588 « <i>Autres</i> »	-	+ 104 173,00 €	80 504,40	184 677,40 €
TOTAL D Chapitre 65 « <i>Autres charges de gestion courante</i> »	-	+ 104 173,00 €	307 804,40 €	411 977,40 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement 2024	- 104 173,00 €	+ 104 173,00 €	2 893 304,40 €	2 893 304,40 €
Section d'INVESTISSEMENT				
Chapitre 021 – <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	- 104 173,00 €		530 000,00 €	425 827,00 €
TOTAL Recettes de d'investissement	- 104 173,00 €		3 215 500,00 €	3 111 327,00
TOTAL Dépenses d'investissement	-	-	2 660 000,00 €	2 660 000,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20241216-DELIB2024_059-BF



DONNE son accord pour les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 19/12/2024

Reçu en préfecture le : 18/12/2024

Exécutoire le : 19/12/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 18/12/2024

Le Maire,
Nelly IANNI QUERCIA

